VILLE DE
MONT-JOLI

GUIDE D'INSTALLATION DES GOUTTIÈRES

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des eaux sur son territoire, la Ville de Mont-Joli a adopté le règlement 2023-1498 dont l'installation des gouttières est souligné.

Ce guide se veut un outil de vulgarisation du règlement et n'a aucune valeur légale.

Avant-propos

La pratique qui consistait à évacuer le plus rapidement possible les eaux de pluie via le réseau d'égout pluvial n'est plus adéquate de nos jours. On observe que les précipitations tendent à augmenter considérablement en intensité et en fréquence, dues aux changements climatiques. Comme les infrastructures actuelles ont été conçues à partir de données météorologiques qui se sont graduellement modifiées, elles ne peuvent plus supporter tout cet apport d'eau en si peu de temps, d'où le besoin pressant de modifier nos anciennes habitudes relativement à la gestion des eaux pluviales.

Objectifs du règlement

L'instauration d'une réglementation sur la gestion des eaux à Mont-Joli poursuit de nombreux objectifs de protection de l'environnement et de maintien de la qualité de vie des citoyens.

Les principaux objectifs du règlement sont pour:

- Éviter une surcharge du réseau d'égout causée par un apport important en eau pluviale;
- Réduire le volume d'eau de pluie acheminée à la station d'épuration afin d'éviter un traitement inutile et des coûts supplémentaires;
- Éviter les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau causés par les surverses;
- Réduire les risques d'érosion et de débordement des cours d'eau engendrés par le ruissellement de l'eau de pluie;
- Éviter des investissements majeurs dans les infrastructures (réseau d'égout, usine de traitement, etc.).
- Diminuer les risques de refoulement d'égout dans les sous-sols;
- Diminuer les risques de surcharge du drain de fondation pouvant provoquer une inondation, une infiltration d'eau et l'apparition de moisissures dans le bâtiment.

Évacuation des eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment

- Les eaux pluviales en provenance d'un toit en pente qui sont évacuées au moyen de gouttières doivent être déversées en surface ou dans un puits percolant, loin de la zone d'infiltration captée par le drain des fondations du bâtiment, et ce, lorsque la surface réceptrice est perméable;
- La base du puits percolant ne doit pas être située à un niveau inférieur à celui de la nappe phréatique;
- Les eaux pluviales provenant du toit doivent être déversées à l'intérieur des limites de la propriété. Pour les nouvelles constructions, l'eau ne doit pas ruisseler dans la rue;
- S'il est démontré qu'un bâtiment existant à l'entrée en vigueur du règlement ne peut évacuer ces eaux conformément à ces normes, l'autorité compétente peut exiger des mesures appropriées pour limiter le déversement des eaux pluviales à l'intérieur de la zone d'infiltration captée par le drain des fondations du bâtiment;
- Ces normes s'appliquent à tous les bâtiments situés sur le territoire de la ville sans distinction de l'année de construction.

Qu'est-ce qu'une gouttière conforme?

- Une gouttière conforme est une gouttière qui dirige l'eau vers une surface gazonnée, une plate-bande ou une haie, à 1,5 m des fondations du bâtiment de manière qu'elle soit absorbée par le sol et ce dans les limites de la propriété;
- Une gouttière qui se déverse dans un baril récupérateur muni d'un trop-plein ou vers un puits percolant à 1,5 m des fondations du bâtiment.

Qu'est qu'une gouttière non conforme?

- Une gouttière non conforme est une gouttière raccordée au drain de fondation ou qui permet le déversement de l'eau pluviale **directement ou indirectement dans le réseau d'égout municipal.**

Qu'est-ce qu'un drain de fondation?

Le drain de fondation, communément appelé drain français ou tuyau de drainage est une conduite perforée installée autour d'un bâtiment, sous terre, au niveau des fondations. Il sert à diriger vers l'extérieur les eaux souterraines qui pourraient s'accumuler dans le sol.

SOLUTIONS

Il existe des moyens simples, peu couteux et très efficaces pour rendre vos gouttières conformes. Voici les étapes à suivre :

Étape 1

Débranchez la descente de gouttière du drain de fondation.

Étape 2

Diriger l'eau de pluie captée par la gouttière à 1,5 m de votre résidence, dans les limites de votre propriété, en évitant le déversement de l'eau pluviale directement ou indirectement dans le réseau d'égout municipal.

Les installations suivantes sont recommandées

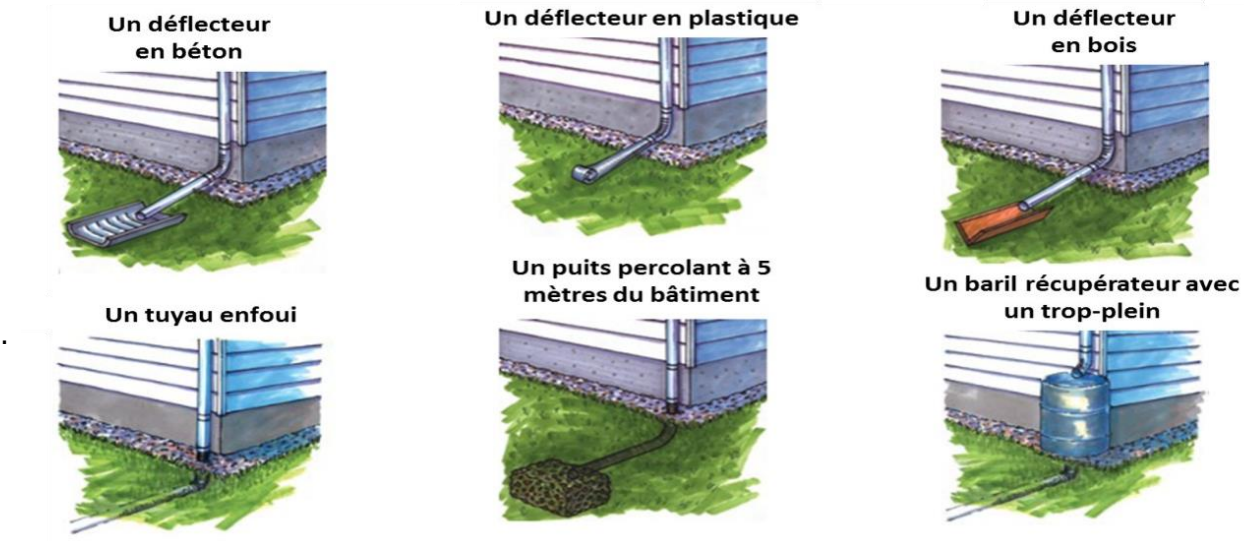

.

Note : Quel que soit le système choisi pour gérer les eaux pluviales sur votre propriété, vous êtes responsable de son entretien et de son bon fonctionnement.

PUIT PERCOLANT

Un puits percolant, aussi appelé puits absorbant, est un trou creusé dans le sol et rempli de pierre nette qui sert à recueillir les eaux de pluie. Il est facile à aménager et favorisera l'infiltration de l'eau sur votre propriété. Vous devez aviser la Ville avant toute excavation afin d'éviter tout dommages aux utilités publiques.

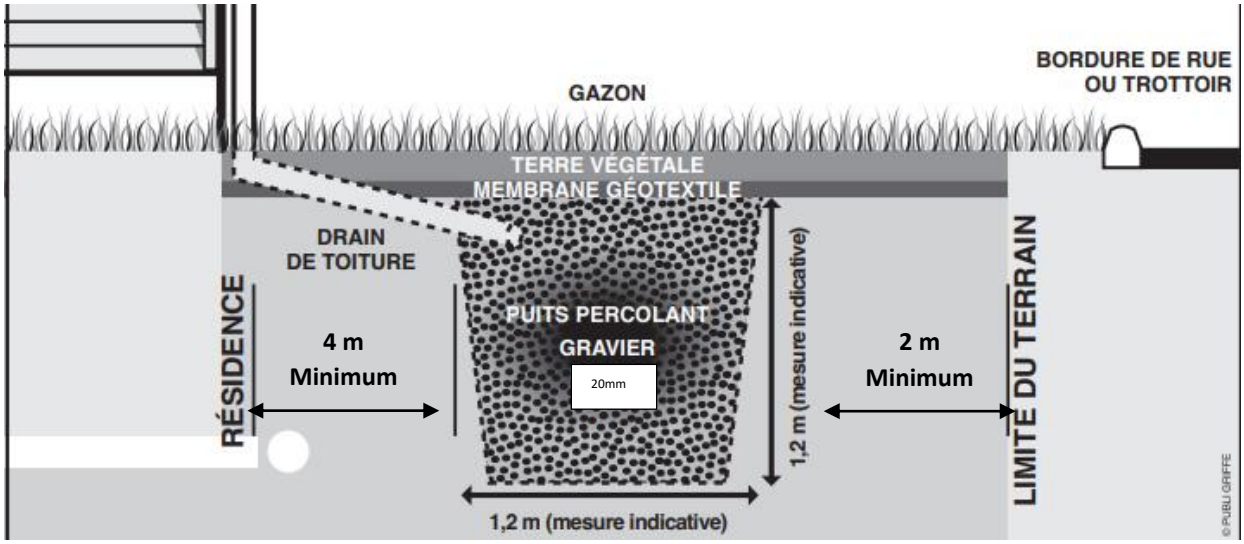

Pour procéder à l'installation d'un puits percolant, suivez ces étapes :

1. Demander un permis au service de l'urbanisme afin d'obtenir les autorisations nécessaires.
2. Installer, au bout de la gouttière, un tuyau non perforé et creuser une tranchée afin d'enfouir ce tuyau dans le sol.
3. Creuser une fosse à l'extrémité du tuyau, à 4 mètres minimum des fondations du bâtiment (conservez le morceau de tourbe retiré).
4. Installer une membrane perméable, de type géotextile, afin de recouvrir l'ensemble du trou.
5. Remplir le trou de pierre nette de 20mm.
6. Recouvrer de gravier la membrane géotextile et replacez le morceau de tourbe sur le dessus.

La taille d'un puits percolant varie en fonction de la quantité d'eau de ruissellement qui y est acheminée. À titre indicatif, une fosse de 1,2 m de largeur et de profondeur devrait être suffisante pour la majorité des immeubles unifamiliales.

Jardin de pluie

Un jardin de pluie est un léger bassin creusé dans le sol et aménagé de manière à recevoir les eaux de ruissellement ce qui favorise l'infiltration dans le sol. Ce type d'installation favorise la réduction des eaux de ruissellement tout en permettant une filtration des contaminants par les plantes et une recharge des eaux souterraines.

Jardin de pluie

Adapté de © Hinman, 2005 Tiré de MDDEFP

Lors de l'aménagement d'un jardin de pluie, aussi appelé aire de bio-rétention, il est important de choisir les bonnes plantes et un type de sol propice à l'absorption de l'eau. La taille d'un jardin de pluie devrait représenter entre 5 % et 10 % de l'aire imperméable d'où provient le ruissellement.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le ***Guide de gestion des eaux pluviales*** du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) ou ***Un jardin pluvial pour mieux gérer les eaux de ruissellement dans votre cour*** de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL).

Le contrôle des eaux pluviales à petite échelle, sur les terrains privés, constitue une excellente méthode de gestion à la source qui permet d'éviter le ruissellement d'un volume d'eau important dans le réseau d'égout municipal. Ces mesures permettent d'assurer l'efficacité des infrastructures et d'éviter les débordements d'eaux usées. Ainsi, le simple fait de conformer ses gouttières en s'assurant que l'eau de pluie sera absorbée sur le terrain permettra de protéger les cours d'eau du territoire et d'atténuer les risques d'inondation.

Merci de votre implication à préserver la qualité de nos cours d'eau et l'état de nos infrastructures!